

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 28/2021

Modification du règlement communal de police

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité ci-dessus, s'est réunie le mardi 16 novembre 2021 à 20h30 à la salle de du conseil communal de Château-d'Oex

Elle était composée de Mmes Sophie Combremont, Nancy Chamorel et Maureen Tille ainsi que de MM. Raymond Vuadens (1^{er} membre) et Alexandre Mollien (rapporteur).

La municipalité était représentée par MM. Maximilien Stauber et François Jaquillard.

M. Maximilien Stauber présente le projet de révision de ce règlement âgé de bientôt 30 ans. Il s'agit avant tout un encouragement communal pour aider les tenanciers d'établissements public à faire face à la pandémie. La modification la plus notable est surtout faite pour permettre au bowling de pouvoir fonctionner comme une discothèque. Les tenanciers étant en effet motivé de pouvoir offrir un lieu de divertissement nocturne manquant cruellement aujourd'hui à Château-d'OEx.

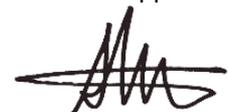
Les interrogations de la commission sont les suivantes :

- Q Est-ce que ce règlement affecterait un potentiel établissement 5* souhaitant offrir un service de réception 24/24h. ?
- R *Les hôtels sont soumis au règlement de police, car ils sont aussi en partie des établissements publics. La partie restauration notamment a les mêmes règles qu'un restaurant (les limites d'ouverture s'y appliquent donc). Mais pour la partie hôtellerie, il est clair que les clients peuvent accéder aux chambres 24h/24.*
- Q Pourquoi ne pas proposer une modification des heures d'ouvertures jusqu'à 4h directement ?
- R *Le commune a pris exemple sur des règlements en vigueur dans d'autres villages. De plus les tenanciers pourront toujours prolonger leurs heures d'ouverture grâce au carnet de confiance qui restera une pratique maintenue.*
- Q Est-ce que le canton a déjà accepté cette proposition de modification du règlement
- R *Oui le canton a déjà donné son accord*

La commission n'ayant plus de question particulière. Elle remercie la municipalité pour la clarté des explications et procède au vote.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à adopter le préavis no 28/2021 tel que présenté.

Le rapporteur



Alexandre Mollien
Château-d'OEx, le 25 novembre 2021